

# COMMUNE DE JURIENS

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 14 MARS 2024

A 20 HEURES

GRANDE SALLE DE JURIENS

Madame la Présidente ouvre la séance, salue l'assemblée et informe de la présence de Monsieur Roger **DUPERTUIS**, Syndic de La Praz et Coordinateur d'Energie Naturelle Mollendruz SA (ENM).

Elle donne connaissance de l'ordre du jour qui se compose comme suit :

1. **Appel**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023**
3. **Assermentations/démissions**
4. **Capitalisation complémentaire de la Société Energie Naturelle Mollendruz SA  
Demande de crédit (préavis 2021-2026 – 24)**
  - a) Rapport de la Commission de gestion-finances
  - b) Décision du Conseil.
5. **Amélioration structurelle sur l'alpage du Chalet-Devant (préavis 2021-2026 – 22)  
compte tenu des subventions cantonales et fédérales**
  - a) Rapport de la Commission de gestion-finances
  - b) Décision du Conseil.
6. **Conduites d'aménées des sources- Phase II (préavis 2021-2016 – 23)**
  - a) Rapport de la Commission de gestion-finances
  - b) Décision du Conseil.
7. **Communications de la Municipalité**
8. **Rapports des délégués aux différentes associations intercommunales  
(pour le cas où d'éventuelles séances auraient eu lieu depuis la dernière séance du Conseil)**
9. **Divers et propositions individuelles.**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## 1. Appel

La secrétaire procède à l'appel des conseillers. **48** membres sont présents, ainsi que l'ensemble des membres de la Municipalité.

Se sont excusés : Mesdames et Messieurs :



# COMMUNE DE JURIENS

<b>CHRISTEN</b> Janine <b>COMTE</b> Florine <b>DUTOIT</b> Céline <b>EGGEN</b> Vincent <b>FISCHER</b> Catherine	<b>GOLAY</b> Axel <b>GOLAY</b> John <b>GOLAY</b> Marie-France <b>GRANDJEAN</b> Serge <b>KELLER</b> Mélody	<b>KIRCHHOFER</b> Martine <b>KIRCHHOFER</b> Pierre-Yves <b>LÖFFEL</b> Marcel <b>PORTMANN</b> Sylvain <b>SIGGEN</b> Bastien	<b>WILLIS</b> Anna <b>WILLIS</b> Emma <b>WILLIS</b> Julian
--	---	--	--

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023

Le procès-verbal ayant été transmis avec la convocation, il n'en est pas donné lecture. Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Olivier **GRANDJEAN** demande une correction en page 6, à savoir la suppression de la négation dans la phrase liée à ENM SA par rapport à Yverdon-les-Bains.

Le procès-verbal est adopté avec :

**45 avis favorables**

**3 abstentions**

Madame la Présidente procède ensuite à l'assermentation de Madame et Monsieur :

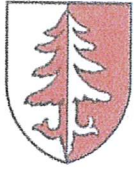
**ROTH** Mathilde et  
**BERTHOLET** Benoit

en leur donnant lecture du serment. Elle leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil général.

Madame la Présidente passe ensuite la parole à Monsieur Roger **DUPERTUIS**, Syndic de la commune de La Praz et Coordinateur d'ENM Mollendruz SA.

Monsieur **DUPERTUIS** prend la parole et remercie les autorités de l'accueillir au sein de cette séance de Conseil. Il informe que son intervention portera notamment sur l'avancement du projet éolien et la vision des communes locales par rapport au préavis présenté. Il indique que le préavis présenté ce soir est quasi identique pour les 4 communes concernées. Deux communes ont déjà adopté ce préavis, à savoir Vaulion et Mont-la-Ville et se sont déclarées favorables à l'augmentation du Capital d'ENM SA. La commune d'Yverdon-les-Bains se dirige également vers un avis favorable.

Monsieur Roger **DUPERTUIS** retrace ensuite l'historique du projet éolien du Mollendruz, qui a débuté en février 2009. Il s'agit d'un partenariat entre les services énergétiques de la Ville de Zürich (EWZ), qui en est l'actionnaire principal, et les communes locales et territoriales : Juriens, La Praz, Mont-la-Ville et Vaulion, ainsi qu'Yverdon-les-Bains, en sa qualité de propriétaire foncière du Chalet-Dernier. En 2018, il y a eu l'adoption du Plan Partiel d'Affectation par les Conseils généraux des 3 communes territoriales. En 2019, il y a eu l'octroi des « RPC » (Rétributions à Prix Coûtant) qui permet de garantir un prix de vente de l'énergie pendant les 15 premières années, et permet également de garantir la rentabilité du projet. Le PPA a pu être validé en 2020 par le Tribunal Cantonal, après la levée des oppositions, puis également validé par le Tribunal Fédéral en 2023. En 2023, au niveau législatif, une initiative « Windexpress » a été déposée et en février 2024, la loi a été changée dans le but de simplifier la mise en œuvre des projets de parc éoliens qui sont très longs. Le projet du Mollendruz est concerné par cette loi.



# COMMUNE DE JURIENS

Monsieur Roger **DUPERTUIS** donne quelques informations concernant la planification des travaux. La délivrance du permis de construire par les autorités cantonales est estimée à fin 2024.

Les appels d'offres pourront ensuite à être lancées. Le début des travaux pourrait débuter à fin 2025 avec une mise en service des installations en 2027.

Il y a eu 3 recapitalisations au cours des 15 dernières années, qui ont amené un total de près de 3 millions à ce jour. La future augmentation prévue se chiffre à 1,2 millions, ce qui permettra de lancer les appels d'offre. Un autre aspect important est l'octroi des droits RPC acquis en 2020 en accord avec Romande Energie. Cela permettra de garantir un prix de rachat du courant à 23 centimes le kWh durant les 15 premières années.

Monsieur Roger **DUPERTUIS** apporte encore quelques explications sur les chiffres projetés en tenant compte de l'évolution technologique des machines, ainsi que sur les perspectives de rentabilité. Au final, le montant nécessaire est estimé à 130 millions pour la construction du parc. M. Roger **DUPERTUIS** donne également connaissance de quelques aspects financiers en lien avec les retombées économiques de ce projet, s'agissant des actions et des dividendes. Il rend attentif également de l'importance de ce projet au niveau de l'énergie renouvelable. Il se déclare à disposition pour toutes questions qui pourraient intervenir.

Madame la Présidente remercie Monsieur Roger **DUPERTUIS** pour son intervention et informe l'assemblée que les personnes souhaitant poser des questions pourront le faire après la lecture du rapport de la Commission Gestion Finances.

#### **4. Préavis 2021-2026 – 24 Capitalisation complémentaire de la Société Energie Naturelle Mollendruz SA /Demande de crédit**

##### ***a) Rapport de la Commission de Gestion-Finances***

Monsieur Marcel **RIEDO**, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission de Gestion - Finances du 8 mars 2024.

Madame la Présidente remercie le rapporteur pour son intervention et ouvre la discussion.

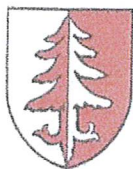
Monsieur Jean-Michel **ZELLWEGER** demande si l'augmentation de la rentabilité selon les évolutions techniques de 50% est due à la taille des hélices qui seront plus grandes ?

Monsieur Roger **DUPERTUIS** prend la parole et indique qu'effectivement la grandeur des hélices fait partie de l'une des évolutions techniques qui est intervenue ces dernières années. Le gabarit des éoliennes est devenu plus important et le PPA prévoit cette évolution.

Monsieur Olivier **GRANDJEAN** demande une précision : dans la comptabilité financière, à l'actif, les CHF 60'000.00 actuellement souscrits, figurent pour CHF 1.00. De quelle manière seront comptabilisés les CHF 120'000, s'ils sont admis ce jour, dans les comptes communaux ? seront-ils activés ? ou amortis à CHF 1.00 ? ce qui générerait une perte dans l'exercice comptable.

Madame le Syndic répond qu'il s'agit d'un investissement, lequel n'a pas besoin d'être amorti.

Monsieur Olivier **GRANDJEAN** reprend la parole, précisant que si cela figure à CHF 1.00, cela signifie qu'il y a certes une réserve latente, mais on a quand même une perte, étant donné que l'on a payé CHF 60'000.00, qui figure à CHF 1.00 au bilan. Cela signifie que cela a généré une perte. Si les CHF 120'000.00 sont comptabilisés de la même manière, cela peut avoir un effet pervers sur les comptes. Il faudrait vérifier ceci avec le Boursier. Il revient sur la question des actions de la



# COMMUNE DE JURIENS

Romande Energie, plus précisément sur la façon dont elles ont été valorisées à la valeur nominale. Il faudrait également le vérifier dans les comptes.

Madame le Syndic confirme que nous sommes dans la même configuration que les actions de la Romande Energie.

Monsieur Roger **DUPERTUIS** apporte des précisions, ce cas de figure étant également apparu pour la commune de La Praz. Des actions de la Romande Energie ont également été acquises, et ne figurent pas au bilan. Elles ont été amorties en une fois au moment du vote du crédit d'investissement. Il faut savoir que les risques étaient plus élevés à l'époque, avant la mise en vigueur du PPA. Il y avait une inquiétude plus grande sur leur réalisation. Le principe de prudence comptable avait alors prévalu. A ce jour, avec un PPA en vigueur, il a été décidé avec la Fiduciaire, de les faire figurer au bilan des comptes communaux, au patrimoine administratif, à la valeur nominale.

Monsieur Olivier **GRANDJEAN** reprend la parole et estime qu'il serait satisfaisant que notre commune procède de la même manière que ce qui est évoqué ci-dessus. Ce mode de comptabilisation d'une participation significative est un point important. Il déclare ne pas avoir eu connaissance, à part Romande Energie, d'autres investissements de ce type-là. Il demande dès lors que les CHF 120'000.00, s'ils étaient investis, soient présentés à la valeur nominative.

Madame le Syndic en prend acte, indiquant qu'il lui semble que ce mode de faire est déjà sous cette forme dans d'autres préavis.

Monsieur René **LAUCKNER** prend la parole, et remercie Monsieur Roger **DUPERTUIS** pour sa présentation très complète. Il rappelle à l'assemblée qu'il occupe la fonction de trésorier au sein de Romande Energie, et connaît ainsi très bien le financement, et l'infrastructure de production des éoliennes. En préambule, et au-delà des aspects rassurants évoqués dans la présentation, il se déclare surpris que pour un investissement de CHF 120'000.00, qui représente une somme considérable pour notre commune, nous n'ayons pas plus d'informations financières quant à la rentabilité, en tant qu'actionnaires. Que dit le « Business Plan » ? à partir de quand est-il prévu que l'on nous verse un dividende ? Ou s'agit-il d'informations qui ne peuvent pas encore nous être communiquées ?

Monsieur Roger **DUPERTUIS** répond que ces interrogations sont tout à fait légitimes. Selon les hypothèses de probabilité, il est prévu une durée d'exploitation de 25 ans avec un retour d'investissement de 10 à 13 ans. Il s'agit du chiffre qui a été choisi de communiquer. S'agissant des dividendes, il est prévu une distribution selon la situation du marché.

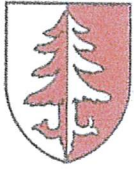
Monsieur René **LAUCKNER** demande si la ville de Zürich a reçu ces informations ?

Monsieur Roger **DUPERTUIS** informe que le Service énergétique de la Ville de Zürich, actionnaire de la Société, a la maîtrise du projet et a établi tous les calculs de rentabilité, qui ont été partagés avec les membres du Conseil d'administration. C'est sur cette base-là que les estimations de rentabilité ont été faites, et même dans le scénario le plus défavorable, on reste sur une rentabilité malgré tout positive.

Monsieur René **LAUCKNER** redemande les raisons pour lesquelles le chiffre n'est pas communiqué ?

Monsieur Roger **DUPERTUIS** informe que de nombreuses hypothèses ont été établies et que c'est pour éviter que les gens se fixent sur des chiffres qui ne correspondraient pas à ceux évoqués.

Monsieur René **LAUCKNER** revient sur la question et demande s'il est possible de connaître



# COMMUNE DE JURIENS

malgré tout une fourchette de ce prix, ainsi que sur le risque immunisé avec une rentabilité globale du projet. Il faut savoir que ce risque est assumé uniquement les 15 premières années, et ensuite, cela dépendra effectivement de l'évolution des prix du marché. A ce jour, l'énergie est vendue à 7 centimes le kWh. En 2022, lors du pic d'énergie, celui-ci est monté jusqu'à CH 1.50. On est revenu au prix de 7 centimes à ce jour. Le projet présenté tourne à un pic de production à 23 centimes. Cela signifie qu'à partir de la 16<sup>ème</sup> année, et jusqu'à la 25<sup>ème</sup> année, cette entreprise va se retrouver totalement ouverte au marché, avec les risques que cela comporte. Il faut être conscient que la situation est différente de ce que l'on nous expose.

Par ailleurs, on s'attend à ce que les communes investissent jusqu'à 1 million dans ce projet. Il se pose ainsi la question de quelle manière notre commune va chercher ce financement. Les fonds propres attendus sur ce projet sont de l'ordre de 40 à 50 millions selon les informations parues dans la presse. Il s'interroge si le 1,89% des 4 communes territoriales sera maintenu. Ce n'est pas un chiffre anodin. Par ailleurs, en examinant cette augmentation de capital, la ville de Zürich, qui comporte 423'000 habitants, cela représente CHF 19.00 par habitant, alors que pour Juriens avec 300 habitants, cela représente CHF 600.00 par habitant. Nous prenons donc 30 fois plus de risque. Il précise être totalement acquis à la production éolienne, mais il estime qu'il faut bien réfléchir avant de prendre cet engagement, et si les CHF 120'000.00 ne seraient pas mieux investis, en regard d'autres travaux à effectuer dans la commune.

Monsieur Roger **DUPERTUIS** remercie Monsieur René **LAUCKNER** pour ce partage. Nous avons peu d'opportunité d'investir pour des choses rentables dans nos communes, et ce montant de CHF 120'000.00 n'est pas insurmontable. De plus, nous adhérons à un projet régional.

Monsieur René **LAUCKNER** remercie Monsieur Roger **DUPERTUIS** pour ces précisions et déclare partager entièrement son avis. Il estime avoir défendu le projet auprès de personnes qui n'étaient pas convaincues par l'éolien. Il réitère son questionnement, au-delà de l'aspect solidaire entre communes, quant à la nécessité de ce projet par rapport aux retombées financières.

Monsieur Olivier **GRANDJEAN** prend la parole et revient sur la question précédente de Monsieur Jean-Michel **ZELLWEGER**, s'agissant de l'évolution des machines avec la nouvelle technologie. Est-il possible de connaître le coût de l'augmentation des machines compte tenu de cette évolution ?

Monsieur Roger **DUPERTUIS** répond qu'effectivement, la technologie a évolué de plus de 30%. L'investissement est de l'ordre de CHF 130 millions. L'évolution de la production est de l'ordre de 50 %.

Monsieur Olivier **GRANDJEAN** remercie pour la réponse.

Monsieur Christian **GRANDJEAN** prend la parole et constate que Monsieur Roger **DUPERTUIS** a déclaré qu'il n'y avait pas d'autre possibilité pour la commune d'améliorer les finances communales. Il précise que bon nombre de citoyens ont installé des panneaux solaires. A titre personnel, il indique avoir engagé CHF 40'000.00 pour des panneaux solaires, avec un retour de CHF 5'000.00 par année. On peut donc imaginer que CHF 120'000.00 de panneaux solaires peuvent rapporter plus de CHF 15'000.00 par année. Il précise ne pas attendre de réponse.

## **b) Décision du Conseil :**

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente rappelle les conclusions du préavis :

La Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :  
Le Conseil général de Juriens :



# COMMUNE DE JURIENS

- vu le préavis municipal No **2021-2026-24 du 30 janvier 2024**,
- ouï le rapport de la commission de gestion-finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

## DECIDE

- d'octroyer un crédit d'investissement de CHF 120'000.00 à la Municipalité, pour participer à l'augmentation du capital de la Société Energie Naturelle Mollendruz SA ;
- d'accepter que ce montant soit financé par la trésorerie générale ;
- d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessités par les circonstances.

### **b) Décision du Conseil**

Le Conseil général **accepte à la majorité absolue** le préavis **2021-2026-24** avec 32 avis favorables, 8 avis contraires et 10 abstentions.

Madame la Présidente remercie Monsieur Roger **DUPERTUIS** pour sa présentation et le temps consacré, et le libère en lui souhaitant bonne fin de soirée.

## **5. Amélioration structurelle sur l'alpage du Chalet Devant (préavis 2021-2026-22)**

### **a) Rapport de la Commission de Gestion-Finances**

Monsieur Jean-Michel **GRANDJEAN**, rapporteur donne lecture du rapport de la Commission de Gestion Finances du 28 février 2024.

Madame la Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle rappelle les conclusions du préavis :

La Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :  
Le Conseil général de Juriens :

- vu le préavis municipal No **2021-2026-22 du 16 janvier 2024**,
- ouï le rapport de la commission de gestion-finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

## DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux d'amélioration structurelle sur l'alpage du Chalet-Devant ;
- d'autoriser la Municipalité à prélever le montant de ces travaux de CHF 9'532.30 dans la trésorerie courante (sera activé aux comptes 2024 sans amortissement).

### **b) décision du Conseil**

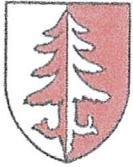
Le Conseil général **accepte à la majorité absolue** le préavis **2021-2026-22** avec 46 avis favorables, 1 avis contraire et 3 abstentions.

## **6. Conduites d'aménées des sources – Phase II /Préavis 2021-2026 /23**

### **a) Rapport de la Commission de Gestion-Finances**

Monsieur Jean-Michel **GRANDJEAN** donne lecture du rapport de la Commission de Gestion-Finances du 28 février 2024.

Madame la Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle rappelle les conclusions du préavis :



# COMMUNE DE JURIENS

La Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :  
Le Conseil général de Juriens :

- vu le préavis municipal No **2021-2026-23 du 30 janvier 2024**,
- ouï le rapport de la commission de gestion-finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

## DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux ;
- d'autoriser la Municipalité à prélever le montant de ces travaux de CHF 68'000.00 dans la trésorerie courante.

### **b) décision du Conseil**

Le Conseil général **accepte à la majorité absolue** le préavis **2021-2026-23** avec 48 avis favorables, 1 avis contraire et 1 abstention.

## **7. Communications de la Municipalité**

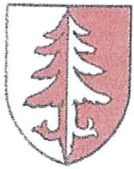
Madame le Syndic prend la parole et salue l'assemblée. Elle informe que des séances de conciliation ont eu lieu dans le cadre du dossier PACOM. Le procès-verbal des séances a été transmis aux opposants, lesquels ont un délai au 08 avril prochain pour transmettre leur réponse. Ensuite de cela, le préavis pourra être établi et sera soumis au Conseil, à qui il appartiendra de lever ou non les oppositions.

S'agissant de la Source du Château, les investigations se poursuivent. La collaboration avec les communes de Croy et Romainmôtier-Envy se passent bien. De plus amples informations seront communiquées à la séance de Conseil du mois de juin.

Madame Daniela **GRANDJEAN**, municipale, prend la parole et remercie les personnes qui ont transmis un courrier à la Municipalité. Elle redonne ensuite l'historique des projets de signalisation : en septembre 2023, une rencontre s'est tenue avec le Voyer de l'Etat, lequel a autorisé la pose d'un STOP au chemin du Tirage, ainsi qu'au Chemin de La Riette. Lors de la séance de Conseil de décembre dernier, plusieurs conseillers ont manifesté leur refus que cette signalisation soit posée, au profit de la priorité de droite. Des discussions s'en sont suivies, et la Municipalité se penche actuellement sur les offres transmises par différentes entreprises pour certains travaux à réaliser. Des rendez-vous avec des représentants du Canton sont agendés afin de procéder au renouvellement des panneaux, des miroirs à placer, des lignes blanches à rafraîchir, etc. Ces travaux débuteront dès le printemps.

Monsieur Philippe **MONNIER**, municipal, prend la parole et donne lecture du rapport établi par Monsieur Bastien **SIGGEN**, Garde-Forestier, dont il ressort les informations suivantes :

*- La forêt est touchée de plein fouet par une météo hivernale tempérée, ainsi que par un été caniculaire. Différents insectes profitent de ce climat et les résineux en souffrent. L'épicéa et le sapin blanc subissent des attaques de bostryches et d'autres parasites. Ces bois attaqués par les insectes sont valorisés, mais déclassés. Les bois sains prélevés subissent le balancier de l'offre et la demande. Avec une liste de prix renégociée tous les 3 mois et au vu du marché actuel, il sera difficile de suivre la ligne budgétaire validée par le Conseil, étant précisé que la Coopérative La Forestière ne met pas une ardeur exceptionnelle à défendre les propriétaires. Des aides cantonales et fédérales devraient toutefois soulager une partie du déficit. Il faudra dès lors certainement s'attendre à des différences significatives entre le budget et les comptes. Il est nécessaire d'agir vite pour commercialiser rapidement afin de ne pas subir trop de perte. Le*



# COMMUNE DE JURIENS

*cupage a été largement dépassé en 2023, et le sera également cette année. Les bûcherons travaillent dès lors d'arrache-pied pour essentiellement suivre les accidents météo, le dessèchement et les coups de vent. En conclusion, il ne sera quasiment rien martelé cette année, et le martelage effectué en 2023 n'a pas été complètement abattu.*

Madame Le Syndic reprend la parole et remercie l'assemblée pour la confiance témoignée pour les préavis présentés ce soir.

Monsieur Sylvain **HAUTIER**, municipal, prend la parole pour informer que divers travaux ont été effectués dans les appartements communaux.

Monsieur Gérald **DEGENEVE**, municipal, n'a rien à communiquer.

Madame le Syndic communique encore que pour le Chalet Devant, la mise à l'enquête se termine ce soir, à minuit..... Dès lors, les travaux pourront débuter de suite !

Monsieur Olivier **GRANDJEAN** prend la parole et fait référence l'article paru dans le journal l'OMNIBUS du 1<sup>er</sup> mars dernier, en lien avec la construction du futur collège. Cet article faisait mention que le village de Croy accueillerait des élèves des classes des premières années de scolarité, tandis que Vaulion verrait la construction d'une salle de gymnastique et d'un réfectoire. Il demande si ces informations sont correctes.

Madame le Syndic répond que ces éléments sont assez corrects en regard de ce qui a été présenté aux Municipalités. Hier soir, les Syndics de l'ASCOVABANO ont été convoqués pour la présentation de la variante 4 du projet. Les autres membres de la Municipalité n'ont pas encore pris connaissance de cette présentation, qui se fera mardi prochain en séance. De plus amples informations à ce sujet seront communiquées lors du prochain Conseil.

Monsieur Olivier **GRANDJEAN** remercie pour les informations apportées et se déclare surpris de voir un article si catégorique.

## **8. Rapports des délégués aux différentes associations intercommunales**

Néant.

## **9. Divers et propositions individuelles**

Monsieur Raphaël **GRANDJEAN** demande s'il serait possible d'obtenir un deuxième chariot à disposition pour le rangement des chaises lors de manifestations à la grande salle.

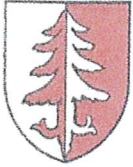
Monsieur Sylvain **HAUTIER** en prend acte.

Monsieur Jacques **CLAVEL** propose de limiter la vitesse à 30 km/h dans le village, manifestant son ras-le-bol de voir passer des véhicules à vive allure, notamment depuis Vaulion.

Madame le Syndic en prend acte et indique que cette proposition sera étudiée sérieusement.

Monsieur René **LAUCKNER** informe avoir eu connaissance de l'existence d'une application sur les communes, sur laquelle plusieurs choses peuvent être communiquées, telles que, par exemple, les notifications de la CAMAC. Il précise avoir téléchargé cette application et constaté qu'il n'y avait rien pour Juriens. Il demande dès lors si quelque chose est prévu ?

Madame le Syndic en prend acte et indique que cela nécessite une mise en place, mais ce ne sera pas possible cette année. Cela sera porté au budget 2025.



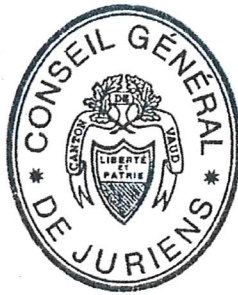
# COMMUNE DE JURIENS

Madame la Présidente informe qu'elle souhaite mettre un terme à son mandat de Présidente après 14 ans. Elle ne se représentera pas lors des élections réglementaires du Conseil de juin prochain. Elle se tient à disposition pour tout renseignement, via l'adresse mail du Conseil.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée est levée à 21 heures 20.

La Présidente :

Michèle CHAROTTON



La Secrétaire :

Sabine HAUTIER